



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 Novembre 2025
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Président, Joël TRAVERS.

Étaient présents :

TRAVERS Joël, CHEDEMAIL Daniel, LEGRAND Maryvonne, DUFRENE Mickael, BILHEUDE Isabelle, BATTEUX Katell, BLOT Virginie, TRAVERS André, GUITTIER Joël,

Ont donné pouvoir :

Absentes excusées :

BRETON Magali, BODIOU Evelyne, MASSON Florine

En exercice : 12

Présents : 09

Votants : 09

Secrétaire de séance : LEGRAND Maryvonne

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Date d'affichage : 12 novembre 2025

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur le président, Joël TRAVERS, déclare la séance ouverte

Ordre du jour

01	Repas annuel des aînés 2025 et colis de Noël
03	Informations diverses

Le compte -rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 01 avril 2025 est approuvé à l'unanimité

01 – Objet : Repas annuel des aînés 2025 et colis de Noël

Monsieur le Président propose l'organisation du repas annuel des aînés.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration souhaitent renouveler cette tradition.

Le repas est fixé au samedi 13 décembre 2025 et aura lieu à la salle polyvalente.

Le restaurant « La Charrue », situé 2, rue des Fontaines, à Availles-Sur-Seiche (35130) a été retenu **pour une prestation d'un montant maximum de 35 euros par personne.**

Il sera demandé une participation :

- de 10.00€ aux personnes de 65 ans à 79 ans.
- gratuite à partir de 80 ans et aux personnes ayant un handicap de moins de 65 ans
- de 15.00€ aux conjoints de moins de 65 ans ou les personnes résidentes sur la commune à titre secondaire, les personnes n'habitant pas la commune mais membre de l'association communale de retraités « le Club de l'Amitié »

Monsieur le Président propose aussi d'établir la liste des personnes de plus de 80 ans et des personnes de plus de 60 ans hospitalisées n'ayant pu participer au repas des aînés. Elles se verront offrir un colis alimentaire dont un double pour un couple, d'une valeur entre 28.00€ et 30.00€

Mesdames LEGRAND Maryvonne, BLOT Virginie et BATTEUX Katel s'occuperont de l'intendance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil d'Administration, vote les conditions énumérées ci-dessus pour la participation au repas annuel des aînés et des colis alimentaires pour la fin de l'année 2025

Echanges : RAS

03 – Objet : Informations diverses

Aucune Information et question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53

Le secrétaire de séance

Maryvonne LEGRAND



Le Maire

Joël TRAVERS

